

affectant la paix ou la guerre mondiale? Ce serait inconcevable, de la part d'un pays comme le nôtre, après le rôle qu'il a joué au cours du terrible conflit qui vient de se terminer. Il est inconcevable que le Canada consentirait à occuper une situation inférieure au sein de l'empire, à laisser régler par des hommes d'Etat étrangers les problèmes affectant la vie et le bien-être des citoyens et des familles, et à se désintéresser complètement du règlement de ces questions. Or, il existe uniquement deux moyens, grace auxquels, le Canada pourra avoir son mot à dire lorsqu'il s'agira de décider les questions touchant la politique étrangère de l'empire. Il est nécessaire qu'il devienne un pays souverain ou qu'il coopère avec les nations qui font partie de l'empire britannique. Sur ce point encore, mes opinions n'ont jamais varié: L'avenir du Canada à mon sens est inséparablement associé à celui de la mère patrie et des autres nations qui composent l'empire. C'est en s'associant aux pays britanniques que le Canada atteindra le sommet de ses ambitions.

L'hon. sir SAM HUGHES: Je suis heureux que le ministre soit arrivé au nœud de la question. Maintenant, aurait-il l'obligation de nous dire de quelle façon sera réglée la question de la responsabilité pour les colonies—j'emploie le mot dans son acception la plus large?

L'hon. M. ROWELL: La responsabilité pour les colonies?

L'hon. sir SAM HUGHES: La responsabilité sous le régime de la nouvelle forme de gouvernement. Tous les gouvernements doivent ou devraient assumer une certaine somme de responsabilité.

L'hon. M. ROWELL: Je discuterai ce point tout à l'heure.

L'hon. sir SAM HUGHES: J'ai une toquade à ce sujet.

L'hon. M. ROWELL: J'ai fourni à mon honorable ami jusqu'ici une foule de renseignements. Toutefois, j'ajouterais encore ceci: Le cabinet de guerre impérial, M. Lloyd George et sir Robert Borden l'ont déclaré, a été créé pour les fins de la guerre. La question des relations constitutionnelles à établir sur une base permanente, sera réglée à une conférence qui sera convoquée après la signature de la paix. Quant les relations constitutionnelles entre les différentes parties de l'empire auront été établies sur une base permanente, on abordera la discussion de toutes les autres

questions de cette nature. Si la Chambre veut bien me le permettre, je signalerai la différence qui existe entre la situation qu'occupait le Canada en 1911 et celle qu'il occupe en 1919. En 1911, les représentants des dominions d'outre-mer furent admis pour la première fois, et en une circonstance unique, à participer à une revision de la politique étrangère de l'empire. Or, en 1917 et en 1918, les représentants des dominions d'outre-mer et de l'Inde prenaient place autour de la table du conseil impérial, en compagnie des hommes d'Etat de la mère patrie, afin d'étudier ensemble ces mêmes questions au bénéfice de l'empire tout entier.

M. NESBITT: Quand un représentant de ce pays était en désaccord avec les autres membres du cabinet de guerre, n'était-ce pas son devoir de venir demander à ce Parlement qu'il approuve ou désapprouve son attitude?

L'hon. M. ROWELL: Absolument. Personne ne peut être lié que de l'assentiment de son propre gouvernement et de son propre Parlement. Cela est clairement établi dans la déclaration de sir Robert Borden dont j'ai donné lecture à la Chambre.

L'hon. sir SAM HUGHES: Dois-je comprendre ...

Des VOIX: A l'ordre!

L'hon. sir SAM HUGHES: Si vous voulez bien, messieurs, rester tranquilles à vos places, je ...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. sir SAM HUGHES: Le ministre veut-il dire qu'à cette conférence de 1911, nulle consultation n'a eu lieu avec les ministres ou autres intéressés, ni qu'on leur a demandé leur opinion? Si c'était ce qu'il veut faire entendre, je lui dirais le contraire.

L'hon. M. ROWELL: Je n'ai rien dit de la sorte, monsieur l'Orateur; j'ai rapporté les paroles de M. Asquith et j'ai ajouté que c'était la première fois que les hommes de gouvernement de l'empire avaient été mis dans les secrets de la politique étrangère de la Grande-Bretagne.

Mais revenons au point que je discutais. Peut-être arriverais-je à me faire mieux comprendre de la Chambre, si mon honorable ami, sir Sam Hughes, voulait bien ne pas m'interrompre. La plupart des questions qu'il songe à me poser auront peut-être une réponse dans ce que je vais dire.

Quoique nous ayons demandé d'être reconnus comme nation dans l'empire dès